

**PROCES VERBAL SOMMAIRE DE LA REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU  
17 MAI 2013 (3<sup>ème</sup> partie)**

**2013.05.123 - DACES - RENOM NATIONAL**

**Soutien en faveur de l'association les Flammes Carolo Basket Ardennes (3<sup>ème</sup> partie)**

La Commission Permanente, au titre du soutien du Conseil général en faveur des clubs professionnels évoluant dans les deux premières divisions nationales, compte tenu des problèmes financiers rencontrés et de l'importance du club dans le paysage sportif ardennais,

- DECIDE, d'accorder une subvention supplémentaire exceptionnelle à l'association "les Flammes Carolo Basket Ardennes", au titre de la saison sportive 2012-2013 ;
- DECIDE d'accorder une avance remboursable sans intérêt, au titre de la même saison ;
- AUTORISE le versement d'un acompte sur la subvention de renom national, attribuée au titre de la saison 2013-2014 ;
- APPROUVE les termes des conventions définissant les conditions d'octroi de ces subventions et les modalités de remboursement de l'avance, telles qu'elles figurent en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ces documents, ainsi que tout acte relatif à ces décisions.